

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 15 décembre 2020**

Date de convocation :
8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Béatrice Gout, Xavier Henry, Nelly Basso, Christophe De Sousa, Stéphanie Caillard, Christian Bou, Pascal Romé, Yann Prince.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Absents excusés et représentés : Fabienne Maillebouis représenté par Béatrice Gout.

Secrétaire de séance : Martine Merelle

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une décision modificative de la section investissement dépenses.

Les élus n'émettent aucune objection.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Lecture faite par Monsieur le Maire, le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

2. Union : rachat de la machine à hot dog

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter la machine à hot dog à l'Union pour une valeur de 156.99 euros et dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2020 sous l'article 2188.

3. CA RT – Subvention programme triennal de voirie 2020-2022 : transfert à la CA RT de la part subventionnée correspondant à la voirie intercommunale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal.

4. CA RT- adhésion à la convention de groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et services d'assistance technique de RT dans le cadre des travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur ce projet de groupement de commande, décide d'adhérer à ce groupement de commandes, approuve la convention et précise que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires.

5. Désignation des membres de la commission intercommunale cimetièrre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne:

- 2 délégués titulaires : Mesdames Merelle et Basso
- 2 délégués suppléants : Mesdames Caillard et Buisson

6. Marché - création d'un marché hebdomadaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un marché communal alimentaire sur la commune, avec une fréquence hebdomadaire, le samedi après-midi de 15h30 à 18h00, tout au long de l'année qui sera étendu aux artisans une fois par mois.

Le tarif, actuellement de 3.5€ relatif à l'occupation du domaine public est révisé chaque année par le conseil municipal.

7. INSEE - Convention relative à la transmission des données de l'état civil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Régionale de Auvergne-Rhône Alpes de l'Institut national de la Statistique et des Études Économiques, portant sur la transmission des données de l'état civil.

8. Eglise – demande d'aide financière

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet relatif à la restauration des charpentes et toitures du collatéral et de la nef, autorise le maire à déposer un permis de construire relatif aux travaux cités et sollicite une demande d'aide financière auprès de :

O La Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des travaux et études sur monument historique, à hauteur de 30% du montant de l'opération, soit 177 123.00€,

O La Région, au titre de la restauration du patrimoine immobilier protégé à hauteur de 15% du montant de l'opération, soit 88 561.50€,

O Du Département, au titre de la restauration des patrimoines historiques 2020-2023, pour un montant maximum de 85 000.00€,

O De la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021 pour 117 000€ si les modalités de demande de subvention pour l'année 2021 sont inchangées

9. BP 2021- Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement du budget 2021 dans l'attente du vote de celui-ci, dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 20 ; crédits ouverts en 2021 : 4 625.00€
- Chapitre 21 ; crédits ouverts en 2021 : 17 291.25€
- Chapitre 23 ; crédits ouverts en 2021 : 5 000.00€

10. DM2-BP2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante:

- Investissement dépenses: chapitre 21, Article 2121: diminution de crédit - 15 000€
- Investissement : chapitre 23, Article 2313 : augmentation de crédit + 15 000

11. Informations et questions diverses

- a. Urbanisme
- b. Décision du maire 1
- c. Décision du maire 2
- d. Décision du maire 3
- e. SEY – rapport activités 2019
- f. SICTOM - rapport activités 2019
- g. A10 gratuite – rapport activité 2020
- h. Spectacle sur scène
- i. Exécution budgétaire 2020
- j. Courrier Paroisse – Père Jacques NOAH BIKOE
- k. Carte vœux M et Mme JOUVE

La séance est levée à 23h26.

Le Maire, Sylvain LAMBERT

